



Modification place de parking

Par **claudius86**, le **11/04/2016** à **15:06**

BONJOUR **marque de politesse** [smile4]

Je suis propriétaire d'une place de parking privative numérotée en lot sur mon acte notarié. Le conseil syndical, aidé du syndic ont mis à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale la résolution suivante. "MISSION A CONFIER A UN GÉOMÈTRE POUR RESTRUCTURER LES LOTS DE PARKING" Majorité nécessaire : Article 24. Je crois savoir que les propriétaires ne retrouveront pas leurs lots indiqués sur leurs actes notarié ; cette procédure est-elle légale , et l'article 24 est il approprié ?

MERCI [smile4]

Par **amajuris**, le **11/04/2016** à **17:31**

bonjour,

si vos parking sont des lots privés et non parties communes à usage privé, l'assemblée générale ne peut pas modifier les lots de parking car c'est comme si elle voulait restructurer vos appartements.

salutations

Par **claudius86**, le **12/04/2016** à **13:32**

Bonjour, amatjuris

Merci pour votre réponse.

cordialement